



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Encadrement vente boissons énergisantes - effets sur la santé des adolescents

Question écrite n° 15110

Texte de la question

Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes) appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, sur la consommation croissante de boissons énergisantes chez les mineurs et en particulier chez des élèves très jeunes. Des situations préoccupantes ont été constatées, certains enfants pouvant consommer jusqu'à huit boissons énergisantes par jour. Les autorités sanitaires alertent régulièrement sur les risques associés à ces produits pour les plus jeunes : troubles cardiovasculaires, effets neurologiques, obésité, agitation ou encore phénomènes de dépendance. Au-delà de ces impacts physiques, plusieurs travaux scientifiques mettent également en évidence des conséquences sur la santé mentale. La consommation de boissons énergisantes est ainsi associée à une augmentation de l'anxiété, du stress, de la dépression et, dans certains cas, à des pensées suicidaires. Par ailleurs, ces études soulignent un lien entre la consommation de ces boissons et l'adoption de comportements à risque, tels que la consommation de substances nocives, des comportements violents ou des conduites sexuelles à risque. Elles relèvent également une corrélation avec des difficultés scolaires, de mauvaises habitudes alimentaires et des troubles du sommeil. Ces constats reposent notamment sur une analyse approfondie de 57 études portant sur plus de 1,2 million d'enfants et de jeunes dans plus de 21 pays, ce qui confère à ces résultats une portée particulièrement significative. Dans ce contexte et alors que plusieurs pays ont déjà pris des mesures restrictives, elle lui demande si elle envisage d'interdire la vente de boissons énergisantes aux mineurs, ou, à défaut, de renforcer l'encadrement de leur commercialisation et de leur accessibilité, notamment aux abords des établissements scolaires.

Données clés

Auteur : [Mme Alexandra Martin \(Alpes-Maritimes\)](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (8^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15110

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2026](#), page 4057